



Amt für Wirtschaft und Arbeit

Assemblée d'automne de l'Initiative des villes: politique sociale, 13 novembre 2009

**Détection précoce du risque de pauvreté:
réseauter, observer, agir**

Stratégie globale de Bâle pour prévenir le chômage des jeunes

Hansjürg Dolder, licencié en droit, chef de l'Office cantonal de l'économie et du travail, Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement du canton de de Bâle-Ville; président du groupe stratégique Chômage des jeunes
Résumé de l'exposé

Au cours de la première moitié de cette décennie, il a fallu admettre dans le canton de Bâle-Ville quelques constats très désagréables: chômage des jeunes très élevé avec des taux de 6 à 9%, explosion des coûts de l'aide sociale, 11% des jeunes à l'aide sociale, diminution constante des places de stage disponibles. Ce contexte effrayant a motivé le Conseil d'Etat au début 2005 à demander une analyse sans fards de la situation et à déclarer le thème du chômage des jeunes comme une affaire à traiter au sommet. Fin novembre 2005, le Conseil d'Etat tient une séance spéciale consacrée à la thématique. Dans ce cadre, le chômage des jeunes a alors très rapidement été reconnu comme un symptôme dont les causes constituent un ensemble transversal. Avec pour détonateur principal l'explosion des coûts de l'aide sociale, les politiciens ont été sensibilisés au thème et ont accordé leur soutien intégral aux travaux du Conseil d'Etat et de l'administration pour lutter contre le chômage des jeunes.

Le Conseil d'Etat a adopté fin novembre 2005 une première série de mesures urgentes, désigné une délégation parmi ses membres et institué un groupe stratégique chargé de proposer et mettre en oeuvre des stratégies. Dans la foulée, le gouvernement a mis à disposition les fonds nécessaires aux premières mesures et aux travaux. On a pu alors profiter du fait que le canton de Bâle-Ville possédait un fonds de lutte contre le chômage avec lequel le Conseil d'Etat peut financer des projets visant à réduire le chômage, indépendamment de la situation financière du canton.

Pour l'analyse et les approches de solution, on a considéré comme circonstances concomitantes favorables ou défavorables la structure de population difficile du canton de Bâle-Ville, le fait que le canton ne dispose que d'un seul service d'aide sociale, les moyens financiers disponibles via le fonds mentionné ainsi que l'assurance d'obtenir un soutien politique résolu dans la volonté de combattre le chômage des jeunes.

On a ainsi pu, à mi-2006 déjà, mettre au point et adopter une stratégie globale de lutte contre le chômage des jeunes et commencer la mise en oeuvre. Dans ce cadre, l'élément le plus important était

que seule une mise en oeuvre commune permettrait de réussir et qu'il convenait également de considérer les causes dans une optique très large. Quatre acteurs principaux se sont dessinés: l'école, l'aide sociale, la formation professionnelle et l'office du travail.

On a défini des objectifs d'impact et plus de 50 mesures, réparties dans trois champs d'action, à savoir scolarité, passage école-formation et intégration. Pour le financement des mesures, on dispose d'un forfait de 3 à 6 millions de francs par année. De la sorte, on a pu évaluer, adopter et mettre en oeuvre des projets en moins de trois mois.

Comme exemples d'objectifs d'impact, mentionnons les suivants: enfants psychologiquement et physiquement sains, association des parents, conscience réaliste des jeunes et de leurs parents, places de formation en suffisance - aussi pour les élèves plus faibles -, pas de jeunes égarés, pas de soutien des jeunes par l'Etat sans contre-prestation.

Les mesures qui en découlent sont très diverses: les structures d'accueil parascolaires sont étendues, les enseignants bénéficient d'un soutien et d'une formation continue ciblés pour le processus d'orientation professionnelle des élèves, le canton collabore avec les associations de branches pour mettre en place une offensive en faveur de places d'apprentissage, un système de gestion par cas est introduit pour le passage de l'école à la formation, l'aide sociale a aussi instauré un modèle complet de contre-prestations. De même, toutes les mesures d'insertion de l'assurance-chômage ont été ouvertes aux personnes à l'aide sociale. Nombre de domaines ont été testés avec des projets-pilotes avant qu'une mesure définitive ne soit appliquée.

Depuis lors, presque toutes les mesures sont bien introduites et la plupart avec beaucoup de succès. Les quelques mesures qui n'ont pas donné satisfaction ont été suspendues.

Les résultats à fin 2009 sont éloquentes: le taux des jeunes à l'aide sociale et au chômage a baissé de plus de 30%, le nombre des places d'apprentissage a nettement augmenté et peut couvrir le besoin. Le taux de chômage chez les jeunes par rapport à la moyenne générale a fortement diminué. En comparaison avec la Suisse, le chômage des jeunes est passé de très supérieur à la moyenne à moyen.

La stratégie choisie et sa mise en oeuvre sont jugées aujourd'hui très réussies. Elles seront poursuivies et encore légèrement complétées. Le Conseil d'Etat jouit d'une grande confiance sur ce thème auprès du Parlement et au sein de la population, ce qui garantit une continuité au projet. L'engagement des moyens est considéré comme proportionnel. On a investi avec conviction dans l'avenir des jeunes, avec la conscience de pouvoir ainsi éviter de nombreuses et longues carrières à l'aide sociale.